

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 15 (1906)
Heft: 19

Anhang: Beilage zu No. 19 der Schweizer Hotel-Revue = Supplément au no. 19 de la Revue Suisse des Hôtels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer Hotel-Revue.

Revue Suisse des Hôtels.

An die tit. Mitglieder,

die jeweilen den Sommer über ihren Wohnort wechseln, richten wir hiemit die h.ö. Bitte, uns rechtzeitig zu benachrichtigen, damit die regelmässige Zustellung des Vereinsorgans keinen Unterbruch erleidet.
Die Expedition.

MM. les Sociétaires

qui, pendant l'été, changent leur domicile, sont priés d'en aviser à temps notre bureau, afin d'éviter des irrégularités dans l'expédition de l'organe social.
L'Administration.

Les wagons-restaurants suisses.

(Voir les numéros 45, 1905, 7, 9, 12, 17 et 18. 1906.)

Proposition

faite à la

Direction générale des Chemins de fer fédéraux
et aux
hôteliers suisses.

La Suisse aux Suisses! voilà ce que l'on a répété ces derniers temps, dans des discours et dans des articles de journaux, quand il était question que la Confédération devienne propriétaire des forces motrices de la Suisse. Nous aussi, nous voudrions mettre ce principe à la base de notre article qui renfermera les réflexions que nous ont suggérées nos constatations sur l'exploitation des wagons-restaurants.

Dans l'avant-projet du contrat entre les C. F. F. et la Compagnie suisse des wagons-restaurants, soumis par la Direction générale des C. F. F., le 5 février 1904, au Conseil d'administration et approuvé par celui-ci, l'on peut lire dans l'introduction les lignes suivantes:

« En vertu des contrats passés avec les différents compagnies de chemins de fer, le service des wagons-restaurants suisses a été fait jusqu'ici par la Compagnie internationale des wagons-lits, à Paris, qui s'était aussi chargée de fournir le matériel nécessaire.

Depuis le rachat des chemins de fer par la Confédération, des entreprises suisses ont demandé la concession des wagons-restaurants sur les lignes suisses. Quoique la gestion de la Compagnie internationale des wagons-lits n'ait pas donné lieu à des plaintes justifiant le retrait de toute ou d'une partie de l'exploitation, nous croyons cependant de notre devoir d'encourager les efforts des citoyens suisses qui cherchent à rendre à l'industrie nationale une branche aussi importante et qui n'est pas à dédaigner.

Cette phrase, imprimée ici en italique prouve que la Direction générale des C. F. F. avait l'intention de confier l'exploitation des wagons-restaurants à une Compagnie suisse. Au début, l'on a pu s'y tromper, la nouvelle Compagnie paraissait suisse, quoique dans l'introduction de l'avant-projet du contrat il était mentionné que la Compagnie internationale des wagons-lits serait intéressée à la nouvelle entreprise. Mais, ce que l'on ne savait pas, c'est que dès le commencement, la nouvelle entreprise lui appartenait aux trois quarts. En présence de l'état actuel des choses, nous nous permettons de rappeler à la Direction générale des C. F. F. le principe qui l'a guidée dans l'introduction citée plus haut, et nous lui demandons si le moment ne serait pas venu de le mettre vraiment en pratique.

L'art. 23 du contrat avec la Compagnie soi-disant suisse des wagons-restaurants, stipule que celui-ci est fait pour une durée de 15 ans. Toutefois, il peut être dénoncé à toute heure par les C. F. F., si la Compagnie ne tient pas ses engagements. La Compagnie est donc en contradiction avec le contrat, l'introduction de celui-ci stipulant expressément que la Compagnie devait être suisse, ce qui n'est pas le cas. Car, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre dernier article déjà, toutes les actions de la Compagnie soi-disant suisse des wagons-restaurants sont entre les mains de la Compagnie internationale des wagons-lits. La dernière assemblée générale de cette dernière, à Bruxelles, l'a prouvé. Le président et le vice-président du Conseil d'administration seuls ont donné une couleur nationale à cette Compagnie suisse, mais cette couleur, si elle a véritablement existé, n'est plus de bon teint aujourd'hui.

Il est permis de débattre la question, comment il est possible de convoquer une assemblée générale, aux termes de la loi, quand la Compagnie ne se compose que d'un actionnaire, et cependant, au mois de mars de cette année, la Compagnie des wagons-restaurants a eu son assemblée générale à Berne.

Étant donné l'état actuel des choses, nous reprenons les propositions de l'article publié dans le numéro 45 du 11 novembre 1905. Voici comment nous terminions l'étude relative aux wagons-restaurants:

« Il ressort des indications qui nous ont été transmises, que la question des wagons-restaurants en Suisse n'est pas encore résolue

à la satisfaction générale, et nous voyons approcher le moment où il serait tout indiqué que les tenanciers des principaux buffets de gares suisses, auxquels les wagons-restaurants font une concurrence sensible, s'unissent en un consortium et fissent aux chemins de fer fédéraux la proposition qu'ils veulent bien se charger eux-mêmes du matériel roulant des wagons-restaurants, et qu'ils consentent à affermer l'exploitation à ce consortium. Personne ne serait mieux à même de diriger ce service rationnellement et d'une manière satisfaisante, que les restaurateurs des gares, qui pourraient alimenter le wagon-restaurant d'un buffet à l'autre, au moyen de marchandise constamment fraîche. De plus, de cette façon on éviterait une concurrence injuste, et l'argent resterait dans le pays.

Si les chemins de fer fédéraux n'étaient pas prêts à cette combinaison — ou momentanément pas prêts — notre manière de voir pourrait être mise à exécution par les restaurateurs des gares, auxquels pourraient se joindre un certain nombre d'hôtels avoisinant les gares, qui, eux aussi, peuvent se considérer comme lésés par les wagons-restaurants, et qui formeraient d'un commun accord une Compagnie plus importante, au capital d'un million de francs environ pour l'exploitation, matériel roulant compris.

Nous voudrions modifier aujourd'hui ces propositions faites il y a 6 mois, et n'en faire qu'une seule, très précise. Nous nous sommes convaincus depuis qu'il ne serait pas possible d'obtenir le concours de tous les restaurateurs des buffets de gare. Les uns se trouvent trop dépendants pour faire une pareille démarche, d'autres s'imaginent qu'il s'agit de se tourner contre les C. F. F. leur bailleur. Enfin la Direction générale des C. F. F. pourrait objecter que les restaurateurs des buffets de gares ne louant que pour un certain nombre d'années, une Compagnie fondée par eux ne serait pas assez stable.

C'est pourquoi nous proposerions plutôt qu'un groupe d'hôteliers suisses fonde une Compagnie pour reprendre l'exploitation des wagons-restaurants et qui serait à même de se charger et du matériel roulant et de l'exploitation proprement dite. Les C. F. F. pourraient être représentés dans le Conseil d'administration. Il ne serait pas difficile de réunir le capital nécessaire, soit 1 à 1 1/2 million, l'entreprise offrant toutes les garanties. Mais, avant tout, il faudra veiller à ce que la Compagnie n'ait pas un caractère local, et pour remédier à cela, il faudrait que les actionnaires se recrutent dans toute la Suisse. En outre, la Direction générale des C. F. F. devrait déclarer que tous les wagons-restaurants circulant en Suisse doivent faire partie de l'exploitation suisse, c'est-à-dire interdire aux wagons de la Compagnie internationale de franchir la frontière.

De cette manière, on empêcherait qu'une Compagnie étrangère vienne nous faire concurrence; l'argent resterait dans le pays, et un nouveau débouché serait créé pour les produits nationaux et pour le commerce suisse, tandis qu'aujourd'hui les boissons et les aliments servis sur les principales lignes suisses sont fournis par l'étranger.

Nous sommes convaincu que l'exploitation des wagons-restaurants ne pourrait gagner à être entre les mains des hôteliers suisses qui connaissent leur métier, tandis qu'actuellement elle est dirigée par une personne qui n'a jamais eu l'occasion d'acquiescer les connaissances nécessaires. Nos hôteliers n'auraient, par exemple, jamais eu l'idée de faire un menu comme celui du dîner qui fut servi aux voyageurs du wagon Olten-Berne, le 5 avril. Lisez plutôt!

Potage „remouillage“
Nouilles au fromage
Poie de bœuf au lard
Carottes sauce crème
Roulette et salade
Fromag., fruits.

Prix: Fr. 3.50 seulement.

Si c'est là ce que la Compagnie actuelle offre aux voyageurs, elle devrait pouvoir payer plus de 7% de dividende.

Nous le répliquons: La Suisse aux Suisses! Les difficultés sont aplanies, l'occasion est favorable. Ce n'est naturellement pas notre affaire de pousser les choses plus loin et de passer de l'idée à l'action, mais nous sommes prêts à donner tous les renseignements et tous les détails voulus.

Quels sont ceux de nos hôteliers qui prendront l'initiative pour fonder une Compagnie vraiment suisse des wagons-restaurants.
O. A.

Automobilisme et cyclisme.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée au „Journal de Genève“ par un chauffeur: On discute depuis longtemps sur les moyens à employer pour arriver à la répression des vitesses exagérées, et tous les chauffeurs sérieux sont d'accord pour reconnaître l'absolue nécessité — surtout dans un pays aussi peuplé que

le nôtre — de recourir aux mesures les plus rigoureuses, mais cela, à la condition expresse que leur mise à exécution soit confiée à des agents compétents, impartiaux et n'ayant aucune participation dans le montant des amendes perçues.

Les pénalités devant, tout naturellement, aller en s'aggravant au fur et à mesure des récidives et de l'époque plus ou moins rapprochée de ces dernières, il y aurait lieu de munir chaque voiture, en outre de son numéro, d'un „Livret de circulation“ délivré par les autorités compétentes et remis au moment de l'entrée en Suisse, à chaque voiture étrangère, livret sur lequel seraient inscrites, à leur date, les contraventions encourues. Le contrôle des récidives, plus ou moins rapprochées ou répétées, permettrait de prononcer, en toute connaissance de cause, des peines pouvant aller, en outre d'amendes considérables, jusqu'au retrait du livret et au séquestre de la voiture.

En dehors des articles du règlement de circulation et de l'échelle des pénalités prévues pour sa non-observation, le livret contiendrait une carte de la Suisse avec indication des routes interdites à la circulation des automobiles.

D'autre part, l'exagération de la vitesse étant facilitée, à la fois matériellement et moralement, par la puissance du moteur, pourquoi ne pas limiter cette dernière à 24 HP, type par excellence de l'automobile routière? Des permissions spéciales pourraient être exceptionnellement accordées pour autoriser la circulation, sur des itinéraires désignés à l'avance, des voitures pourvues de moteurs plus puissants et rentrant dans la catégorie des voitures, non plus „de tourisme“, mais „de courses.“ En dehors du public, la très grande majorité des chauffeurs n'aurait qu'à se féliciter de l'adoption d'une telle mesure.

Parmi les autres causes de la haine manifestée par notre population à l'égard des automobiles, nous avons la conviction que les inconvenients des poussières soulevées jouent, et cela avec raison, un rôle au moins tout aussi grand que les dangers provenant des vitesses exagérées. Or, la production et la projection de la poussière ne dépendent pas seulement de l'allure d'une voiture, mais également — si ce n'est davantage — du mode de construction de cette dernière, ou de la distance à laquelle se trouvent, par rapport au sol, les différentes installations (réservoirs à essence, aménagements pour les bagages, etc.), supportés par l'arrière du châssis; plus ces diverses installations seront rapprochées du sol, plus fort sera le tirant d'air et plus, à la fois, abondante et violente la projection de la poussière.

Au moment de la révision du concordat intercantonal, nous croyons devoir recommander à nos autorités l'étude de ce côté de la question, trop négligé jusqu'ici. Une commission technique, désignée à cet effet, aurait à déterminer un minimum de hauteur au-dessus du sol des différentes installations à l'arrière du châssis.

Nous avons, avec raison, interdit certaines routes aux voitures à moteur; les conditions spéciales provenant de la densité de notre population sur le haut plateau et dans les grandes vallées autorise et même exige l'interdiction de nos routes à certaines voitures.

La double mesure dont nous proposons l'adoption n'aurait rien de particulièrement draconien et serait un premier pas dans la voie d'une conciliation — devenue urgente — du public avec un mode de locomotion qui, tout le monde est d'accord à ce sujet, ne peut et ne doit aller qu'en se développant.

Ce sont là les remarques et propositions très raisonnables faites dans le susdit Journal, par un „chauffeur pacifique“ ainsi qu'il se dénomme. Entre temps à eu lieu le 23 avril à Berne la conférence convoquée par M. le Conseiller fédéral Ruchet, en sa qualité de chef du Département de l'intérieur, et que nous signalions dans le dernier numéro de „la Revue des Hôtels“, conférence qui avait pour but de discuter au sein du concordat intercantonal de l'automobile et du cycle, l'unification des peines à appliquer. C'est à son intention, principalement, qu'étaient faites les propositions adressées au „Journal de Genève“. Celles-ci ont-elles été discutées dans cette assemblée, nous ne le savons pas encore. Jusqu'ici, on n'a rien appris d'officiel au sujet de la conférence, sauf ce qui suit:

Les gouvernements de tous les cantons concordataires, à l'exception de ceux de Glaris, Soleure et Appenzel Rhodes intérieures étaient représentés. Les représentants de ces trois cantons se sont fait excuser. La conférence comptait en outre des délégués du Club automobile suisse, du Touring-Club Suisse et de la Société suisse des vélocipédistes. La discussion a duré de 11 heures du matin à 5 heures du soir avec une interruption. La conférence qui n'avait pas à prendre de décisions, formula divers vœux en réponse aux questions posées par le Département fédéral de l'intérieur et plusieurs cantons (questions dont nous avons indiqué la quintessence dans notre dernier numéro). Plusieurs points ont été recommandés au Département pour en faire l'essai.

Le résultat final de ces délibérations aura une influence sur l'application du boycottage à la Suisse, lequel avait été décidé comme l'on sait

dans le congrès international des Automobilistes tenu en Décembre 1905 à Paris. En attendant, une nouvelle voix s'est fait entendre à ce sujet. Voici ce qu'on communique à la presse:

«A la réunion centrale du Touring-Club de France, tenue à Paris pendant la semaine sainte, on a de nouveau discuté la question du boycottage de la Suisse. Il a été décidé, en présence de l'attitude des conseils municipaux suisses et malgré les efforts faits par l'Automobile-Club suisse, de maintenir le boycottage jusqu'à ce que les autorités compétentes aient pris une décision qui modifie la situation. Il s'agit comme l'on sait de l'hostilité qui règne parmi les populations agricoles.»

On apprend en même temps que cette hostilité n'existe pas en Suisse seulement, mais aussi à l'étranger, et même qu'elle gagne du terrain. Il y a peu de temps, la „Strassburger Post“ par exemple, qui en sa qualité de feuille avancée n'est pas ennemie de l'automobilisme, a jeté un véritable cri d'alarme, parce que les routes à travers la belle Alsace ne peuvent plus du tout, grâce aux automobiles, être utilisées par les promeneurs.

C'est une nouvelle preuve, combien il est nécessaire d'arriver à une entente entre les deux parties, et combien il est nécessaire aussi qu'il soit élaboré un règlement définitif qui ait force de loi.

Ce qui précède était écrit, quand nous avons trouvé encore ce qui suit dans la presse quotidienne:

Voici ce qu'on apprend concernant les décisions prises à la conférence tenue à Berne le 23 avril, au sujet des modifications à apporter au concordat automobile: Il devra être employé dans toute la Suisse un signe uniforme, pour indiquer aux automobilistes de ralentir leur marche, ou de les rendre attentifs à la défense de passer dans telle ou telle rue, en automobile. Ce signe sera peint en bleu pour la première indication, et en jaune pour la seconde. Le Département fédéral de l'intérieur est prié d'examiner s'il n'y a pas possibilité de donner aux policiers qui sont chargés de la surveillance des rues, des instructions uniformes, et s'il n'y a pas lieu de faire placer à chaque automobile un compteur de vitesse. Il n'a pu être établi une uniformité des peines à appliquer; cependant les délégués des autorités cantonales ont assuré que le nécessaire serait fait pour éviter des abus de la part de la police. Toutes les prescriptions concernant la circulation des automobiles seront communiquées aux automobilistes étrangers à leur entrée sur le territoire suisse. La conférence émet le vœu, que dorénavant aucune route intercantonale ne soit fermée aux automobiles avant qu'il n'y ait eu accord entre tous les cantons intéressés. Là-dessus le représentant du canton d'Obwald déclare, que pour le moment il ne pouvait être question de lever l'interdiction du passage des automobiles sur la route du Brünig.

Législation concernant les automobiles.

A l'occasion de l'ouverture à Genève de l'exposition suisse d'automobiles, M. Forrer, Président de la Confédération, a prononcé un discours très important sur la législation à créer au sujet de l'automobilisme et du cyclisme, et ses paroles, en quelque sorte libératrices, auront certainement de l'écho dans les cercles intéressés et y seront agréablement accueillies. Nous pensons bien faire en reproduisant ici les traits essentiels de ce discours.

Après quelques phrases de préambule, l'orateur en vint à examiner la position du Conseil fédéral au point de vue de la législation concernant les nouveaux modes de locomotion et s'exprima comme suit:

„Lorsqu'il y a quelques années, le besoin s'est fait sentir, chez nous aussi, de prendre des mesures législatives concernant les automobiles et les vélos, on constata que le Conseil fédéral n'avait pas les compétences nécessaires, tout au moins dans le domaine de la police. On recourut alors à un concordat intercantonal, ainsi que le prévoit l'art. 7 de la Constitution fédérale.

Ce concordat a pu se constituer après de longues négociations. Les cantons d'Argovie, Schaffhouse, Thurgovie, Uri et les Grisons n'en faisaient pas partie. Dans la suite, les deux premiers cantons s'y sont joints. Le canton de Thurgovie en fait partie de fait, en ce sens qu'il a élaboré une législation autonome, laquelle se couvre du concordat, et qu'il a échangé un accord réciproque avec les cantons concordataires. Uri et les Grisons n'ont pas encore adhéré.

On constata bientôt que le concordat était incomplet et que des modifications étaient nécessaires. A qui en incombait le soin? Naturellement aux autorités fédérales, lesquelles toutefois n'avaient pas d'ordre à donner dans ce domaine. Ces négociations concordataires sont de nature excessivement difficiles et ne conduisent pas à grand chose, parce que pour

que les décisions soient valables, il faut qu'elles soient prises finalement à l'unanimité.

Et pendant ce temps l'importance et le développement de ces nouveaux modes de locomotion ressortent toujours plus, et l'insuffisance de la réglementation législative constituée pour eux une réelle entrave. Les automobilistes et les cyclistes sont privés de la possibilité de s'entendre d'une façon décisive avec l'opinion publique de certaines parties du pays. Cette insuffisance manifeste, ressentie de toutes parts, soit par le peuple, soit par les cyclistes et automobilistes, en le résultat un malaise pour une industrie qui paraît cependant s'adapter tout spécialement au sens technique de notre population, car dans plus d'une de nos régions, un habitant sur deux est né mécanicien.

Comment sortirons-nous de cette difficulté? Par le fait que nous réglerons la chose fédéralement. Les mêmes règles seront alors valables pour toute la Suisse, et il ne se trouvera plus de régions du pays dans lesquelles tel droit spécial ou telle injustice spéciale sont appliqués.

Et en vérité, s'il y a un domaine du droit, dans lequel une loi uniforme s'impose, c'est précisément celui de la circulation. A pied on parcourt un sentier, tandis qu'une automobile franchit en un jour dix cantons. N'est-il pas anormal que si je me dirige de Ragatz à Maienfeld mon parcours soit soumis à deux lois, tandis que Ragatz et Maienfeld sont tous deux sur territoire suisse?

Je vais plus loin: Une réglementation internationale est nécessaire à bref délai, tout au moins pour certains cas. Mais une législation internationale n'est possible que si les pays se soumettent à ce droit international pour toutes les parties et régions de leur territoire. Un concordat et un accord international ne peuvent pas subsister côte à côte.

Donc tentons ce pas; il est nécessaire et sera un progrès. *Qu'à partir de ce jour notre mot d'ordre soit: Réglementation fédérale de la circulation des vélos, moteurs et automobiles.* Dans ce but, nous laisserons aux cantons les mesures de police qui sont de leur compétence, de même que la fixation des vitesses maxima à travers telles ou telles localités, sous certaines réserves acceptables. La question de savoir si une révision de la constitution fédérale est nécessaire dans ce but, est discutable. Pour supprimer tout doute à cet égard, j'établirai le texte de cette révision. Surtout n'ayons pas trop de craintes, et ne faisons pas trop de suppositions! Allons de l'avant avec entrain! Si nous n'aboutissons pas une première fois, nous aboutirons une seconde. Une idée bonne finit par faire son chemin dans le peuple et un progrès nécessaire ne rencontre d'opposition à la longue, ni du particulier, ni de l'opinion publique.

Je porte mon toast au développement sain de tous les modes de locomotion de la Suisse, par la législation fédérale!

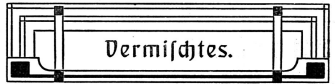
La même note a été donnée par M. Ruchet, qui en sa qualité de Chef du Département de l'Intérieur, a officiellement ouvert l'exposition.

Le cycle s'est fait sa place au soleil. Par contre l'automobilisme ne jouit pas encore de la même sympathie; et cependant ce dernier rend de grands services, comme par exemple dans le service postal. L'automobilisme n'est plus l'apanage d'une classe privilégiée, malgré cela il a encore à combattre de nombreux adversaires.

Il faut convenir qu'un trop grand nombre d'automobilistes ont indisposé les populations

agricoles par leur vitesse trop rapide. C'est aux autorités qu'incombe le devoir d'éviter les exagérations dans un sens et dans l'autre. Grâce aux sociétés de sports, au Touring-Club, etc., nous avons maintenant en Suisse un concordat établissant des prescriptions exactes concernant la circulation des automobiles et des cycles. Toutefois la réglementation actuelle ne suffit pas: elle doit et peut être améliorée et complétée. Ces mesures législatives devront être secondées aussi d'un autre côté, et cela par les progrès de l'industrie elle-même, qui arrivera à simplifier l'automobile actuelle.

Ainsi par l'organe de ses membres, le Conseil fédéral a clairement manifesté son intention d'ouvrir la voie à une législation concernant les automobiles. Il entendrait à un travail ardu, mais nous ne désespérons pas qu'il n'arrive à un résultat satisfaisant et que les secours des Chambres fédérales, et aidé par les progrès techniques de l'industrie nouvelle.

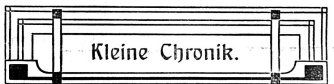


Mittel gegen Magenleiden. Für Magenleiden empfiehlt in der bekannten englischen medizinischen Zeitschrift „Lancet“ Dr. F. T. Bond Rum und Milch als ein Radikalmittel. Nach seiner Meinung muss eine Krankheit geradezu hoffnungslos geworden sein, wenn sie nicht dem Gebrauche von einer kleinen Tasse warmer Milch mit dem Zusatz eines Teelöffels Rum, mehrmals des Tages genommen, weichen wollte. Nach der Milch soll der Patient ein oder zwei trockene Biskuits und etwas weichen Käse essen.

Bankbetrieb bei Tag und Nacht. Die Intensität und „Fixigkeit“, welche das amerikanische Geschäftsleben beherrschen, bringen es mit sich, dass den Amerikanern die Tageszeit zur Abwicklung ihrer Geschäfte nicht mehr genügt. Vom 1. Mai ab nehmen sie auch die Nacht zu Hilfe. An diesem Tage wurde nämlich in New-York die erste Bank eröffnet, welche ohne Unterbrechung Tag und Nacht Gelder annimmt und auszahlt. Schon um der Konkurrenz zu begegnen, werden die übrigen grossen New-Yorker Banken diesem Beispiel wohl bald folgen müssen. In der „Night and Day-Bank“ werden drei Schichten von Beamten, von denen jede acht Stunden arbeitet, alle üblichen Geschäfte ebenso leicht morgens 3 Uhr als nachmittags 3 Uhr erledigen. Die Geschichte von dem Millionär, der ohne einen Cent in der Tasche nachlicherweile mit Schecks und Wechseln, die auf Tausende lauten, in den Strassen New-Yorks umherirrt, kann sich also nach dem 1. Mai in New-York nicht mehr wiederholen.

Diner-Reform in England. König Eduard, der früher ein Freund endloser Diners war, findet neuerdings an denselben keinen Gefallen mehr, was zum Teil darauf zurückzuführen ist, dass die Aerzte ihm nach seiner letzten schweren Krankheit den Genuss vieler Delikatessen untersagt haben. Er hat daher angeordnet, dass die Hofdiners mit Ausnahme der offiziellen Bankette nur aus verhältnismässig wenig Gängen bestehen sollen, und wenn er eine Einladung zu einem Diner annimmt, spricht er jedesmal den Wunsch aus, dass dasselbe nicht lange dauern möge. So hat sich die neue Sitte schnell Bahn gebrochen, und sie scheint sich auch schon auf die Restaurants ausdehnen zu wollen, in denen man die langen Diners kaum mehr antrifft. In bezug auf die Weine,

die beim Essen gereicht werden, haben sich während den letzten Jahren auch bedeutende Änderungen vollzogen. Marken, die früher sehr beliebt waren, und bei keinem Diner fehlen durften, trifft man heute kaum mehr an, und dafür sind andere erschienen, die man damals noch gar nicht kannte. In sehr vielen Häusern ist es überhaupt vollständig abgekommen, bei Tisch verschiedene Weinsorten zu reichen, sondern es gibt vom Fisch bis zum Dessert dieselbe Sorte herben Champagners, wie er bekanntlich für England besonders hergerichtet wird. Manchmal bekommt man nach dem Essen noch ein Glas alten Portweins, aber das ist durchaus nicht häufig. Weissweine sieht man bei uns gar nicht mehr, während sie früher eine Zeitlang sehr beliebt waren. Dasselbe gilt eigentlich auch vom Rotwein, der immer mehr und mehr verschwindet. Auch Marsala trinkt der Engländer kaum mehr, ein Wein, den man in früheren Zeiten hier sehr häufig bekam. Der König schwärmt für Larima Christi, und diesen Wein gibt es gewöhnlich dann auch bei Dinern, an denen er teilnimmt, aber sonst scheint sich dieser Wein in England nicht gerade viel Freunde erworben zu haben.



Engelberg. Das Hotel Terrasse hat den Namen Grand Hotel Terrasse et Palais angenommen.

Montreux. Das Hotel Chillon in Vevaux ist ab 1. Mai von Herrn O. Rosa gepachtet worden, dem bisherigen Direktor des Hotel Ströla in Davos Platz.

Pielen. An Stelle der alten Sust, dem Jahrhunderte alten Lagerhaus der Gotthard-Transitgüter, das seit Eröffnung der Gotthardbahn zwecklos geworden ist, soll ein Hotel gebaut werden.

Varallo (Sesia). Die Direktion des Grand Hotel & Etablissement Hydrotherapie übernimmt kommende Saison Herr Max Mann, im Winter Direktor des Grand Hotel des Palaces in Palermo.

Pilatus. Das Hotel Pilatus-Kulm wird durch Anbau eines geräumigen Vestibüls und eines Damensalons erweitert. Auf 1. Juli soll es wieder dem Betrieb übergeben werden. Inzwischen nimmt das Hotel Bellevue die Gäste auf.

Lausanne. Die Gesellschaft des Grand Hotel, Hotel Beau-Site und Riche-Mont erzielte 1905 einen Reingewinn von Fr. 117,145, wovon Fr. 52,000 für Amortisation und Fr. 60,000 als 6% Dividende (Vorjahr 5%) auf das eine Million Franken betragende Aktienkapital verwendet werden.

Luzern. Letzten Montag ist das neue Palast-Hotel des Herrn Bucher-Durrer festlich eingeweiht worden. Das Haus ist unter Berücksichtigung der Fortschritte der heutigen Hoteltechnik mit allem modernen Komfort ausgestattet und wesentlich nach amerikanischen Zweckmassigkeitsgrundsätzen erbaut.

Limmatthal. Der Verkehrsverein Limmatthal hat nach einer Ruhepause sich wieder an die Arbeit gemacht und ein Programm aufgestellt. Seine erste Aufgabe wird die Zentralisation der bestehenden lokalen Verschönerungsvereine sein, damit neben einer erfolgreichen Betätigung in den Gemeinden auch eine solche für die ganze Talschaft Platz finde.

Lausanne. Der Pächter des Bahnhofbüfets Lausanne hatte der Jura-Simplon-Bahn den Prozess gemacht wegen ihm durch Einführung der Restaurationswagen entstandenen Schadens. Der Streit wurde durch Schiedsgericht entschieden und die Bundesbahnen — als Rechtsnachfolgerin der J.S. — mussten Fr. 35,011.20 zahlen, wie die „Basl. Ztg.“ berichtet.

Ein Hotelbild wurde in der Nacht vom Montag zum Dienstag in Lausanne laut „Revue“ nicht ohne Schwierigkeit verhaftet. Er nennt sich Motiur, will 23 Jahre alt und von Beruf Kellner sein. Eine ganze Reihe von Diebstählen in Gasthöfen von Montreux und Lausanne fällt ihm zur Last und nach seiner Aburteilung im Kanton Waadt wollen auch die Genter Gerichte noch ein Hühnchen mit ihm rupfen.

Bei der Verhaftung trug er einen geladenen Revolver und ein 50 cm langes katalanisches Dolchmesser bei sich.

Karlsruhe. Zwischen dem Verein zur Hebung des Fremdenverkehrs und den Hotelbesitzern in Karlsruhe ist es zu scharfen Differenzen gekommen. Im Jahresbericht hatte der Fremdenverkehrsverein u. a. ausgeführt, dass wiederholt Stimmen zur Errichtung eines weiteren erstklassig eingerichteten Hotels laut geworden seien, das Zimmer in allen Preislagen besitze und mit dem ein vom Hotel räumlich getrenntes Feines Restaurant sei, sodass für die Hotelgäste keinerlei moralischer Ess- und Trinkzwang bestehe. Die Hoteliers sind über diese Bemerkung des Jahresberichts sehr aufgebracht und haben in einer geharnischten Erklärung ostentativ ihren Austritt aus dem Verein erklärt.

Der gefährliche Fremdenverkehr. Die Bezirkssekretäre des deutschen und österreichischen Alpenvereins will auf der aussichtsreichen Hohen Gügel eine bewirtschaftete Hütte errichten und wandte sich mit einem entsprechenden Ansuchen an die zuständige Gemeinde Fraxern. Die Gemeinde hat aber das Ansuchen mit der Begründung abgelehnt, dass eine solche Gastwirtschaft Gefahr und Schaden in wirtschaftlicher und sittlicher Beziehung mit sich bringen würde. Die Touristen würden nämlich die nächtliche Ruhe des Dorfes stören, Obst stehlen und alle anderen Unfug treiben; von den Hirten und Sennen aber wäre zu befürchten, dass sie täglich in das Gasthaus gingen, sich betrinken und so ihre Pflicht vernachlässigen.

In Hotels gestohlener Silberschatz. Einen merkwürdigen Silberschatz im Schloss Baselov bei Morkwil (Möcklenburg) hat die Stabsratswache bei einer Hausaushebung gefunden, die infolge einer Denunziation veranstaltet wurde. Das Schloss Baselov wird von dem augenblicklich in Spanien weilenden Fürsten Wrede bewohnt. Der Erfolg der Hausaushebung war, wie dem „B. L.“ gemeldet wird, überraschend. Es wurde silbernes Tafelgerät aus 6 und Tischwäsche aus 9 Hotels gefunden. Die Masse des gefundenen Silbers ist so gross, dass es in mehreren Kisten und Körben nach der Plandkammer des Landgerichtes Güstrow gebracht wurde, wo es als beschlagnahmt aufbewahrt wird. Zum Teil sind die Originalstempel des Hotels abgeschlagen und durch andere ersetzt worden. Soweit der nicht zu erschütternde Tatbestand. Der innere Zusammenhang ist noch nicht aufgeklärt. Ein Teil des Silberschatzes stammt aus einem grossen Pariser Hotel, dem Hotel d'Orsay. Die übrigen Funde werden auf das Palais-Hotel und das Kaiser-Hotel in Berlin, sowie auf das Hotel Bayrischer Hof in München zurückgeführt.

Heimatschutz. Die „Köln. Ztg.“ erwähnt den Beschluss einiger Engadiner Gemeinden betr. Plakatsbeseitigung und schreibt dazu weiter: Zweifellos werden dem Beschluss dieser Gemeinden bald andere folgen und ein nachahmender Anfang, wie in Bemühungen zum Schutz der Landschaft endlich zu energischen Reinigungsversuchen der durch unästhetische Reklame verunstalteten Natur zu schreiten, ist damit gemacht. Eine nach der geschilderten Seite besonders gerade belehrende Tätigkeitsentwicklung neuerdings in einem einzigen Blatte die neugegründete schweizerische Liga für Heimatschutz, die sich beziehungsweise auch von den auswärtsigen Freunden in der Schweiz, die sie alljährlich besuchen, sehr viele angeschlossenen haben. Man wird dem neuen Unternehmen, das neben dem Schutz des Landschaftsbildes auch den Schutz der heimischen Kunstdenkmäler vorgenommen hat, nur zustimmend entgegenkommen müssen. Denn, wenn es auch gewiss, wie man eingewandt hat, sehr richtig ist, dass eine Plakattafel in der grossen weissen Natur nicht viel mehr bedeutet, als ein Wasserspritzer auf einer grossen Tafel, so häufig sich eben die vielen Kleckse an den Orten, die für den Fremdenverkehr hochbegehrt sind, zu einem Gemälde von abentheuerlicher Buntheit und der Natur wieder bei der fortschreitenden Reklamewut der Unternehmer bald nur mehr einen Hintergrund für die Plakattafeln bedeuten und als solcher wirken. Auch der Einwand, dass man mit der Bekämpfung der Naturverunstaltung zur notwendigen wirtschaftlichen Entschleunigung entgegengete und dass es noch Naturflecke genug gebe, die von der Plakatverunstaltung verschont seien, ist nicht zutreffend. Denn gerade diejenigen Plätze, die durch die Eisenbahnen leicht erreichbar sind, sind für uns, für die sich meist nur um eine kurze Spanne Zeit von Naturerholung handelt, die wichtigsten Quellen der für den Landschaft und der Natur in jeder Form gewährten Genüsse, und nachdem schon die Eisenbahnen das Landschaftsbild, allerdings notwendigerweise, gungsgemäss schädigen, ist alles zu tun, was einer weiteren und unnötigen Schädigung entgegenwirkt.

An die tit. Inserenten! Gesuche um Empfehlung im redaktionellen Teil werden nicht berücksichtigt. — Reklamen unter dem Redaktionsstrich finden keine Aufnahme. — Ein bestimmter Platz wird nur auf längere Dauer und gegen einen Zuschlag von 10 bis 25% reserviert.

Hochzeits- u. Braut-Seide Damast- u. Brocat-Seide Cristall- u. Moire-Seide Crêpe de Chine- u. Eolienne-Seide
für Damen und Herren in allen Breislagen, sowie stets das Beste in schwarzer, weißer u. farbiger „Henneberg-Seide“
G. Henneberg, Seiden-Fabrikant, Zürich.

MAISON FONDÉE EN 1811.
BOUVIER FRÈRES
NEUCHÂTEL.
SWISS CHAMPAGNE.
Se trouve dans tous les bons hôtel suisses.
HORS CONCOURS (membre du jury)
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900

Oberhofen.
Schönste Lage am Thunersee. 4 Min. von der Dampfschiffstation.
Hotel Kurhaus Victoria.
Molerner Neubau mit grosser Terrasse und Garten. Wandervolles Gebirgsparanora. Sehr günstige, bevorzugte Lage; mässige Preise. Familienarrangement mit Aufenthalt im Frühjahr und Herbst. Auch Passanten gelegentlich empfohlen, da günstige Fahrgelegenheit nach jeder Richtung des Berner Oberlandes. Saison April-November.
H. Ad. Wagner.

Hotel Kurhaus Spiez
Pension Blümlisalp
Bestgelegenes Etablissement nächst der Bahn- und Dampfschiffstation.
Zentrum für Ausflüge.
Moderner Komfort.
J. Thoenen-Zwahlen, Proprietär.

Directrice Gouvernante,
personne sérieuse et active, parlant les 3 langues, désire place pour la saison dans hôtel-pension 1^{er} ordre ou place à l'année. 142
Adresser offres Cose postale 2136 à Neuchâtel.

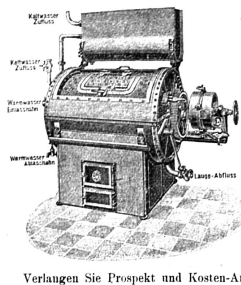
Gasbackofen
„Blitz“
mit indirekter Heizung.
Überall aufzustellen. Transportabel.
Unübertroffen für Backwerk und Braten aller Art.
In 30 Minuten gebrauchsfertig.
(G 1455) Prospekte kostenlos. 2011
Ernst Walcker & Cie.
Zürich III
Alleinvertreib.

Bauterrain zu verkaufen.
In allerschönster Lage der italienischen Riviera ist ein grosses Bauterrain zu verkaufen.
Interessenten wollen Offerten unter Chiffre H 76 R an die Exped. ds. Bl. senden.

LUGANO (Tessin).
Eine gutgehende Hotel-Pension
am See wird direkt vom Besitzer verkauft (notwendiges Kapital 30 Mille) oder vermietet, event. auch möbliert. Vermittler ausgeschlossen. Offerten unter Chiffre H 162 R an die Exped. ds. Bl.

Elektrische Automobile und Boote „Tribelhorn“
Feldbach am Zürichsee.
Spezialität: Als Zukunfts-Wagen mein elektrischer Hotel-Omnibus
Generalvertreter: Kälin, Bärschwylerstrasse 10, Basel.

Dampfwäscherei-Einrichtungen



nach neuestem System für Elektromotor, Wassermotor, Dampftrieb oder Handtrieb. Ausserordentliche Ersparnisse gegen Handwäscherei. Grösstmögliche Schonung der Wasche. Bedeutend vereinf. Betrieb. Vortzügliche Beständigkeit. Wasch-, Koch- u. Spülmaschinen, Centrifugen, 2665 Schnell-Trocken-Apparate, Plattmaschinen, Drehrollen neuester Konstruktion.

Verlangen Sie Prospekt und Kosten-Anschlag. Beste Referenzen.
Oscar Beyer, Plauen i. V. (Deutschland).



J. SALBERG, Bahnhofstrasse 72, zur Werdmühle. Gleichzeitig Inhaber der Firma 280
J. BLEULER, Tapetenlager, Zürich. Vornehmste und grösste Auswahl.
Directeur-Gérant, Chef de réception.
Tüchtiger, energischer und sprachkundiger **Fachmann**, Mitte Dreissiger, kautionsfähig, sucht Saison- oder Jahresengagement. Prima Referenzen zu Diensten.
Offerten unter Chiffre **H 149 R** an die Exped. ds. Bl.

Wald-Restauration.
In einer industriereichen Stadt im Ober-Elsass ist eine mitten im Stadtwald befindliche, sehr schön gelegene und gut besuchte Restauration samt Inventar zu **verkaufen**. Terrasse 200 Personen fassend. Günstige Verkehrsverbindung. 60,000 Mk. Kapital erforderlicher. Agenten verbeten. Offerten von Selbstretelkanten unter Chiffre **H 160 R** an die Exped. ds. Bl.

Kühlanlagen und Eisschränke
Bestes System. — Absolut trockene Luft.
Zahlreiche Referenzen.
Kienast & Bäuerlein, Zürich.

A céder de suite
Hôtel-maison de famille
(22 lits)
à GÉRARDMER (Vosges)
(station estivale.)
S'adresser à **M^e MATHIEU, notaire à GÉRARDMER.**

Beim **Zentralbureau des Vereins** in Basel können von den Mitgliedern gegen Nachnahme bezogen werden:
Anstellungsverträge für Angestellte (deutsch oder französisch) per 100 St. Fr. 2.50, 50 St. Fr. 1.50 für Kochlehrlinge gratis.
Zeugnisformulare: Heft à 50 Blatt Fr. 3.50
" " 100 " " 6.--
" " 200 " " 10.--
Revis bctr. Zimmerbestellungen (eingeraht) per St. " 1.50
Verdienstmedaillen für Angestellte (als Breloque oder Broche gefasst):
Für 5 - 10 Jahre oder Saison Dienstzeit, bronz. Medaille Fr. 8. —
" 10 - 15 " " " silberne " 15. —
" 15 und mehr " " " goldene " 45. —
Diplome gratis. Bestellscheine verlangen.
Die Termine für Verabfolgung von Medaillen sind: Ende März, Ende August und Weihnachten. Die Bestellungen haben spätestens 3 Wochen vor jedem Termin zu erfolgen.

Unentbehrlich in jeder besseren Hotelküche ist die **Marzipanmasse**, garantiert $\frac{2}{3}$ Mandeln, $\frac{1}{3}$ Zucker.
Mandel- u. Nussbackmasse, $\frac{2}{3}$ Zucker, $\frac{1}{3}$ Mandeln. Probe-Kolis à 5 kg franko empfiehl
Rob. Schreiner, Chaux-de-fonds Spezialfabrik für Mandelerzeugnisse.
G1360 Dampf- und elektrischer Betrieb. 2910

Le succès de vos affaires ne dépend pas seulement de la bonne renommée de votre maison, mais aussi d'une réclame bien comprise et appropriée au but que vous poursuivez. Faites-la par l'intermédiaire de l'**UNION-RECLAME** à **LUCERNE** et **LAUSANNE** Union des Journaux Suisses pour la Publicité.

Grands vins de Bordeaux
Schröder & Schyler & Cie.
Bordeaux.
La maison de vin la plus ancienne de Bordeaux fondée en 1739.
Vertretung und Niederlage:
Felix Müller
Weine und Liqueurs **INTERLAKEN.**

Fischer & Kiefer, Karlsruhe, Filiale Zürich
(F. Bock & Cie.)
Medaillen Chicago 1893 Apparate- und Metallwaren-Fabrik Medaillen Paris 1900

Ingenieur-Bureau für Zentralheizungs-, Ventilations- und gesundheitstechnische Anlagen.
Besondere Spezialität:
Badtechnische Anlagen modernster Ausstattung nach neuesten und vervollkommensten Modellen eigener und patentierter Systeme. Fabrikation und Installation kompletter maschineller Einrichtungen für Brennerien, Mineralwasser- und Schaumwein-Fabriken. (B519)
Ia. Referenzen.

Hotel-Direktion.
Tüchtiger energischer, 37 Jahre alter, lediger Fachmann. sucht selbständige Leitung eines Hotels ersten Ranges per nächsten August. Jahresstelle bevorzugt. Suchender ist noch in Stellung, wünscht sich aber wegen persönlichen Verhältnissen zu verändern. Spätere Beteiligung oder Uebernahme eines grösseren Betriebes ist nicht ausgeschlossen.
Offerten unter Chiffre **H 132 R** an die Exped. ds. Bl.

Flaschengestelle
Abtropfgestelle
Kork- und Kapselmaschinen
Servicetische, Speisekasten und Deckel
Flaschen-, Gläser-, Salatkörbe etc.
Grosses Lager. (HD167) 2838
Mech. Eisenmöbelfabrik
Suter-Strehler & Cie., Zürich.

Direction ou Gérance.
Jeune homme, Suisse, marié, sans enfants, très bien accompagné, gérant d'un grand établissement de 1^{er} ordre en suisse, saison d'été, cherche pour la saison d'hiver occupation. Riviera ou ailleurs.
Adresser les offres sous chiffre **H 141 R** à l'adm. du journal.

Hotel-Verkauf.
Modernster Neubau I. Ranges an schweiz. Fremdenplatz mit 110 Betten, 4 grossen Verkaufsläden und Garten, am See. Offerten von Hoteliers mit Fr. 150,000.— unter Chiffre **F G 1444** an die Exped. ds. Bl. (FG1444) 2915

Für Hoteliers.
Ia. Jahresgeschäft, vis-à-vis dem neuen Bundesbahnhof, ist per sofort zu verkaufen.
Selbstretelkanten erhalten gewissenhafte Auskunft unter Chiffre H 167 R durch d. Exp.

Ein guter Rat.
Viele meiner Kollegen werden vielleicht dankbar sein, die Adresse eines Mannes zu erfahren, der sie gegebenenfalls von einer Plage befreit, gegen welche auch das feinste Hotel nicht gefeit ist. Es handelt sich hier um nichts geringeres als um Wanzen. Jeder, der diese lästigen Insekten einmal in seinem Hause gehobt hat — und es sind deren gewiss nicht wenige — weiss, was es heisst, dieses Ungeziefer zu beherbergen. In meinem Hause, einem Hotel ersten Ranges, wurden sie vor 4 Jahren eingeschleppt und habe ich alles versucht, sie wieder los zu werden: Schwefel, Petroleum, Pulver und wie die Mittel alle heissen, aber umsonst. Selbst das Abreissen der Tapeten und Anstreichen der Wände mit Oelfarbe blieb ohne Erfolg. Endlich erfuhr ich von einem Kollegen die Adresse des Herrn Egli, Chemiker in Riesbach-Zürich. An diesen wandte ich mich, obwohl ich, offen gestanden, wenig Zutrauen hatte, und liess ihn das Experiment versuchen, welches dann auch vollständig gelungen ist. Da der Mann zu bescheiden ist, Reklame zu machen, vielleicht auch die Ausgaben schont, so habe ich im Interesse meiner Leidensgefährten dessen Namen bekannt gegeben. Meine Adresse hinge ich selbstverständlich nicht gerne an die grosse Glocke; wer sich aber dafür interessiert, kann sie bei der Expedition erfahren. 156

Erfahrener Hotel-Direktor mit ausgedehnten Relationen sucht die **Leitung eines erstklassigen Hotels** mit Saisonbetrieb zu übernehmen, am liebsten in Graubünden. Offerten unter Chiffre **H 144 R** an die Exped. ds. Bl.

Comme sous-directeur ou assistant du directeur le caissier-comptable d'un palace moderne étranger, 38 ans, énergique, présentant bien (polyglotte), références de 1^{er} ordre, cherche à changer et à se placer dans maison de tout premier rang, voulant se perfectionner dans le métier.
Adresser les offres sous chiffres **H 164 R** à l'administration du journal.

A VENDRE dans les environs de Montreux un **HOTEL-PENSION** faisant saison d'été et d'hiver. Pour tous renseignements s'adresser **Case postale 5149 Montreux.** 152

KAMPMANN'S Wassermotor-Waschmaschine ist unübertroffen, einfach, dauerhaft und billig. **Prospekte kostenlos.**
Ernst Walcker & Cie., Zürich III Allein-Vertrieb.
(G1497) 1409

Zu verpachten.
Umständehalber und infolge der vorgelieferten Jahreszeit ist unter sehr günstigen Bedingungen ein **Hotel mit Pension und Restaurant** in einem bedeutenden Kurorte Graubündens zu verpachten eventuell später zu verkaufen. Zahl der Fremdenbetten 60. (Hg1420) 1405
Tüchtige Geschäftslente können nähere Auskunft erhalten durch Vermittlung von **Haasenstein & Vogler in Chur** unter Chiffre **U1271 Cl.**

Zu verkaufen das neuerbaute **Hotel Waldegg** auf Wengen in Lauterbrunnen, enthaltend 25 grosse Fremdenzimmer. Das Hotel liegt in aussichtsreicher Lage. Amtliche Schätzung 65,000 Fr., Schätzung am Mobiliar (Schiff und Geschirr) 25,000 Fr.
Kaufliebhaber belieben sich sofort zu wenden an das **Konkursamt Interlaken**, welches die weitere Auskunft erteilt. (Hg1391) 1407

Hotel-Verkauf.
Auf einem der ersten Kurplätze der Ostschweiz ist aus Gesundheitsrücksichten ein in flottem Betrieb stehendes, modern eingerichtete, der Neuzeit entsprechendes, stark besuchtes **Hotel II. Ranges** zu verkaufen. Der Kaufpreis beträgt inklusive Inventar 130,000 Fr. mit einer Anzahlung von 25 - 30,000 Fr. Der jährliche Umsatz beträgt 25 bis 30,000 Fr. Die darauf haftenden Hypotheken werden dem Käufer sicher gestellt. Nähere Auskunft erteilt (Hg1421) 1408 **M. Wiltstät, Schmidgasse 9, ST. GALLEN.**

Vins fins de Neuchâtel SAMUEL CHATENAY Propriétaire à Neuchâtel. SEPT MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT Expositions universelles, internationales et nationales MEMBRE DU SYNDICAT NEUCHÂTELAIS DES CHATEAUX GRAND PRIX PARIS 1900 Marque des hôtels de premier ordre Dépôt à Paris: V. Pâder, 41 rue des Petits Champs Dépôt à Londres: J. & R. McCracken, 38 Queen Street City EC.

